LES CONFLITS DU TRAVAIL

DES MESURES PRISES pour faire ravitailler en charbon par la Troupe les Usines de Roubaix-Tourcoing

Elles entreront en vigueur cet après-midi et auront leur pleine application lundi matin

Paris, 31. — On sait que la grève générale des charbonniers de Roubaix-Tourcoing avait contraint certaines usines à fermer leurs portes et qu'un grand nombre d'autres établissements se préparaient à les imiter, ce qui aurait mis en chômage forcé plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers.

Afin de remédier à cette situation M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, a conféré très longuement avec M. Edouard Daladier, ministre de la Défense Nationale. Le préfet du Nord s'est mis en rapport avec les services du ministère de la guerre. Toute une série de mesures ont été adoptées : ont été réquisitionnés : 538 wagons chargés de charbon en souffrance par suite de la grève dans les gares de Roubaix et de Tourcoing, ainsi que dans les gares voisines. Le plus grand nombre de wagons se trouvait dans les gares de Roubaix (213) et de Tourcoing (227). Ont été pareillement réquisitionnés : tout le personnel militaire, conducteur et manutentionnaire, ainsi que tout le matériel militaire de transport indispensable.

Ces mesures entreront en vigueur cet après-midi et auront leur pleine application lundi matin. L'annonce de ces diverses mesures a été accueillie avec satisfaction par la population. Les grévistes ont fait connaître que du moment que la manutention et le transport étaient effectués par la troupe et par elle seule, ils ne créeraient aucune difficulté au gouvernement dans l'exécution des mesures qui vient d'entendre.

La réquisition de 538 wagons de charbon

Selon les ordres reçus de Paris et dont M. P. Carles, préfet du Nord, eut connaissance, l'intendance du 1er corps donnait à Lille samedi à la réquisition de 538 wagons restés en diverses gares de marchandises du combustible pour les usines de Roubaix-Tourcoing. A midi, cette opération était terminée.

L'intendance a en outre étudié la disposition à donner au service de ravitaillement des usines de Roubaix-Tourcoing à partir de lundi matin.

A la Préfecture et par ailleurs, les pourparlers se sont continués au cours de journée de samedi en vue de trouver un terrain d'entente possible. Ils étaient, vendredi matin, donné aucun résultat.

LA GRÈVE DANS LA MEUNERIE

Les ouvriers des Etablissements Catry de Marcq-en-Barœul occupent l'usine

Les ouvriers des établissements Catry, en grève depuis quelques jours et qui occupent l'usine, viennent d'écrire, par l'intermédiaire du secrétaire du syndicat, la lettre suivante qu'ils ont adressée à M. Carles, préfet du Nord :

« M. le Préfet,

Nous avons l'honneur, par la presente, de vous signaler les faits suivants, survenus aux établissements Catry, à Marcq-en-Barœul.

Il a surement été porté à votre connaissance que le barème des salaires avait été approuvé par la commission paritaire d'une part, et par la commission paritaire d'autre part, a été signé le 19 octobre. Ces salaires sont mis en jeu dans un grand nombre de meuneries du département.

Or, M. Catry ne faisant pas partie de la Chambre syndicale patronale, se prétend dégagé de l'obligation de payer les salaires.

Les ouvriers ayant demandé l'application du barème, s'en sont vu refuser les bénéfices. Nous avons donc été obligés, à notre regret, de mener une action après étude de la situation, car il est important de farine emmagasinée, sachant que les patrons transportent eux-mêmes les livraisons, nous mettant ainsi dans une situation pour laquelle nous avons été forces d'occuper l'usine.

Cela pourquoi, M. le Préfet, pour que notre conflit ne se prolonge, nous vous prions vous nous menagiez une entrevue avec les patrons et que, d'autre part, vous preniez toutes dispositions pour neutraliser l'usine, afin d'éviter toutes sorties de marchandises, nous donnant ainsi la possibilité d'evacuer l'usine. »

LA GRÈVE ÉCARTÉE DANS LES FABRIQUES DE CHICORÉE

Le conflit des chicoretiers s'est manifeste hier soir à Lille par une entrevue à la Préfecture des délégations ouvrière et patronale.

A 20 h., alors que les discussions se poursuivaient, le syndicat des ouvriers chicoretiers a fait connaître qu'en cas de persistance de l'intransigeance patronale, la grève était inévitable.

Dès lundi, le travail ne serait pas repris dans les fabriques de chicorée de Lille, Tourcoing, Wambrechies et Haubourdin. Le même jour ou le lendemain on cesserait le travail dans les établissements plus éloignés d'Orchies, Bourbourg, St-Omer et Rosendael.

A la suite de la réunion on apprenait que toute menace de grève était écartée, les ouvriers ayant obtenu une augmentation de salaire de 0.35 à l'heure et les ouvrières de 0.20 à l'heure également. Cette augmentation sera appliquée à partir du 2 novembre.

Une assemblée générale des ouvriers des maisons Bonzel, Verley, Dhondt et Lestarquit aura lieu mardi prochain, à 19 heures.

UN JUGEMENT INTÉRESSANT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Nous avons dit qu'en cas d'accident du travail, la jurisprudence admettait que, lorsque l'ouvrier avait été embauché avant la crise, il fallait, pour établir le salaire de base annuel sur lequel serait calculée la rente, compléter le salaire effectivement reçu par l'ouvrier dans l'année par le salaire qu'il aurait reçu s'il n'y avait pas eu chômage.

Mais, lorsque l'ouvrier avait été embauché au cours de la crise, des tribunaux, notamment la Cour de **Douai** et le tribunal de **Lille** estimaient qu'il devait en être autrement car, disaient-ils, lorsque l'ouvrier est entré au service de l'entreprise pendant la crise, il a accepté tacitement, sans aucune réserve, les conditions qui lui étaient faites.

Le tribunal de **Lille**, après plaidoirie de Me Balavoine pour l'ouvrier, vient, par son jugement du 15 octobre, de revenir sur sa jurisprudence, et il a décidé que, même pour l'ouvrier embauché pendant la crise (dans l'espèce, l'ouvrier avait été engagé en 1932), il faut ajouter au salaire effectivement reçu celui correspondant à la période de chômage.

« LE PRIX DE LA BIÈRE SERA AUGMENTÉ LUNDI »

annoncent les Brasseurs de la région lilloise

Le Syndicat des Brasseurs de Lille nous communique avec priere d'insérer la lettre suivante qu'il a fait remettre hier à M. le Préfet du Nord :

« Monsieur le Préfet,

» Nous avons l'honneur de vous exposer les faits suivants :

» La hausse du prix de la bière décidée a Paris a l'unanimite le 23 septembre, par l'assemblée générale des Syndicats de la Brasserie Française, donc avant la dévaluation, indiquait qu'elle aurait été, dans l'ensemble du pays, de 15 à 25 fr., suivant qualités.

» Pour vous être agréables et bien que les orges aient encore augmenté de 10 à 12 % entre le 23 septembre et le 25 octobre et que nous souffrons, comme tous les industriels, des incidences de la dévaluation, nous avons réduit, au lieu de l'augmenter, la hausse en la freinant — à Lille — de 15 à 20 fr. suivant qualités.

» Lors de la seance de la Sous-Commission chargée plus spécialement de l'étude du prix des boissons et comme consequence à l'intervention des differents syndicats de débitants, à la demande de l'un d'eux et sous la pression de votre representant, nous avons admis un sursis à l'application, qui ne s'imposait pas puisque la loi du 19 août 1936 n'est point une loi de taxation et que le Comité Departemental surveille (et non pas fixe) les prix (art. 7 et 8 de la loi).

» Aujourd'hui on nous demande de bien vouloir accepter une entrevue avec M. Monnet, ministre de l'Agriculture. Nous ne nous y refusons pas.

» Mais il est bon que nous notions, entretemps, que M. le Ministre Monnet est Depute de l'Aisne. Or, depuis le 7 septembre, c'est-à-dire 16 jours avant la reunion à Paris des Syndicats de Brasserie, la hausse des bières était un fait accompli pour les Brasseries de son departement, donc depuis environ 2 mois.

» Nous tenons aussi à souligner que de très nombreux débitants nous ont assures de leur loyale collaboration, car ils reconnaissent avec logique et bon sens que la revalorisation des orges devait amener, nous le répétons, une hausse des prix de bière, tout comme la revalorisation des froments et des produits de la vigne a eu comme conséquence une hausse du prix du pain et du vin.

» La hausse de la bière se justifie d'ailleurs par bien d'autres éléments dont les brasseurs sont loin d'avoir tenu compte dans leur integralité.

» Ces cafetiers et debitants s'étonnent avec nous que le mouvement de protestation soit mene notamment par une personnalite extremiste representant en vins, qui n'a donc rien a perdre à la greve de la bière.

» Ils comprennent d'ailleurs que si les 4 principales Cooperatives de Lille, d'origine et d'administration bien differentes, ont approuve cette augmentation, c'est qu'elle etait la seule solution à un probleme qui n'aurait eu, comme seule autre contrepartie, que la diminution de qualite des bonnes bières de la région Lilloise.

» C'est a contrecœur que les Brasseries de Lille appliqueront lundi prochain, 2 novembre, une augmentation du prix de la biere ; elle leur a ete imposee par les evenements.

» Elles continueront à s'imposer tous les sacrifices utiles pour que cette augmentation ne suive pas la courbe prévue, en raison des recoltes deficitaires, pour certaines boissons hygiéniques et notamment le vin.

» Veuillez agreer, M. le Préfet... ».

« Nous fermerons alors nos établissements »

déclarent les débitants

M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur a reçu une délégation du Comité d'Entente du Commerce de boissons de Lille et de sa banlieue, conduite par M. Saint-Venant, député du Nord. Elle était composée de MM. Dompsin, Morelle et Vantroost, président des Chambres syndicales interessees.

La délégation a entretenu le Ministre de l'Intérieur de la décision prise par les débitants de boissons de fermer leur debit a partir de lundi si les brasseurs donnent suite à leur décision d'augmenter le prix de la bière.

Cette decision qui devait être appliquee lundi dernier a ete reportée à lundi prochain. Le prix de l'hecto qui devait être augmenté de 20 à 25 francs devrait être en fin de compte augmente de 15 à 20 fr. seulement.

La délégation a souligné que la grève déclenchee dans l'agglomeration lilloise ne tardera pas à s'étendre dans de nombreuses communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Nouvelles conversations aujourd'hui à Lille

M. Roger Salengro a saisi immédiatement le Préfet du Nord. De nouvelles conversations auront lieu demain après-midi à Lille.

Le Ministre de l'Intérieur invitera vraisemblablement les brasseurs et les debitants à se réunir dans son Cabinet dans les premiers jours de la semaine prochaine.

M. ERNEST ANTOINE, CONSEILLER GÉNÉRAL DU NORD EST DÉCÉDÉ HIER A AVESNELLES

Nous apprenons le décès de M. Ernest **ANTOINE**, conseiller général du Nord, ancien maire d'**Avesnelles**, et conseiller municipal de cette localité, où il vient de s'éteindre après une courte maladie.

M. Ernest Antoine avait été très profondement touche par la disparition de sa compagne, Mme Antoine ayant été emportée en mai 1935.

De constitution très robuste, M. Antoine avait reagi, se livrant à ses occupations courantes, mais sa sante n'en demeura pas moins très ebranlée.

M. Antoine était âge de 72 ans.

Il était vice-président de la Société d'Agriculture d'Avesnes, délégué cantonal, president de la Section permanente des Pupilles de la Nation.

Il avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique et Officier du Mérite Agricole.

Il laissera dans le canton d'**Avesnes-Sud**, dont il était le représentant au Conseil général du Nord, le souvenir d'un brave homme et d'un excellent et probe républicain.

Les obseques de M. Ernest Antoine ont été fixées au mardi 3 novembre, à 11 heures, en l'église d'Avesnelles. La réunion aura lieu à la maison mortuaire, route de Sains, à 10 h. 30.

Un garçonnet, pupille d'un Patronage du Nord a été enlevé de la ferme où il avait été confié à Hondeghem

La ferme DASSONNEVILLE-ASSEMAN où l'enfant a été enlevé.

Le jeune Aublant André, 13 ans, orphelin de père et de mère, pupille de la Société de Patronage du Nord, maison familiale de **Marcq-en-Barœul**, a disparu de la ferme Dassonneville, à **Hondeghem**, où il travaillait depuis trois jours.

Voici ce que nous avons appris sur cette affaire :

M. Dassonneville-Asseman, cultivateur à Hondeghem, section de la Longue-Croix, avait demandé à la maison familiale de Marcq-en-Barœul un jeune pupille pour aider aux travaux de la ferme. Le jeune André Aublant, né à Paris le 11 septembre 1923, orphelin de père et de mère, n'ayant ni frère ni sœur, avait été confié le 12 octobre, et dès le lendemain il se mettait au travail dans de bonnes conditions. Deux jours plus tard le jeune homme exprima le désir d'écrire à sa grand'mère pour lui donner sa nouvelle adresse. La lettre fut confiee le 16 octobre, à 15 h., au facteur pour être remise à la poste, elle portait l'adresse de Mme veuve Mire, à **Salomé**.

Or, le même jour, vers 17 h., une auto transportant quatre personnes, deux hommes et deux femmes, arrivait à la ferme Dassonneville, et les deux femmes demanderent à Mme Dassonneville l'autorisation de voir le jeune Aublant ; l'une d'elles paraissant âgée d'une cinquantaine d'années, déclara être sa grand'mère. Mme Dassonneville appela le jeune homme.

La femme embrassa le garçonnet et demanda à la fermière la permission de le conduire dans la cour de la ferme pour embrasser son oncle qui avait refusé d'entrer dans l'habitation. Aublant suivit les femmes et quelques instants après, Mme Dassonneville sortit dans la cour il n'y avait plus personne. L'auto avait disparu emportant vraisemblablement le jeune vacher.

M. Dassonneville informa aussitôt la maison de Marcq-en-Barœul de la disparition du pupille.

La société de patronage a porté plainte au Parquet d'**Hazebrouck**, la gendarmerie a ouvert une enquête et l'information a été confiée aux inspecteurs de la police mobile.

L'ATTERRISSAGE EN SUISSE DU PILOTE LILLOIS JEAN-MARIE CROMBEZ

Nous avons annoncé que M. Jean-Marie Crombez, accompagne de M. Benatru, de Paris, de l'Association Aéronautique du Nord de la France, partis de **Grenay**, avaient atterri à Berne, exactement à Schnottwill.

Déjà vainqueur du Prix Mallet en 1935, il lui revient l'honneur, par cette dernière ascension, d'être un des rares pilotes de sphérique et le premier pilote lillois qui a atteint la Suisse en ballon.

Partis le 28 octobre, à 19 h. 45, les aéronautes effectuent la première partie de leur voyage dans l'emerveillement d'une nuit lunaire du plus fantasmagorique effet.

La visibilité est parfaite ; à 60 kilomètres de moyenne, ils passent à Caudry, traversent l'Oise à Guise, reperent, tantôt vers l'Est ou l'Ouest, Marles, Reims, Saint-Dizier, Bar-le-Duc et survolent la forêt de Neufchâteau ; il est alors trois heures du matin. Mais une brume humide tire à ce moment un rideau epais sur la magnificence du

M. Jean-Marie CROMBEZ

voyage ; à six heures, la neige fait son apparition et le ballon se couvre de givre qui ruisselle en gouttelettes jusque dans la nacelle, la température tombe à 0° et l'hygromètre marque 100/100.

Six heures trente, le jour péniblement se leve sans dissiper l'abominable crache, les aeronautes decident de reperer le sol et laissent descendre doucement le ballon à moins d'un metre par seconde.

Ils le découvrent brusquement devant eux, au flanc d'une montagne boisée et blanche de neige qu'ils franchissent de justesse : c'est le Jura suisse

Altitude : 1.300 mètres, aucune apparition du soleil, aucune réverbération et le plafond à moins de 100 mètres du sol.

Les prévisions donnent à penser aux courageux aéronautes qu'ils atteindront les premiers contreforts des Alpes bernoises en moins d'une heure vers Interlaken, devant le massif de la Jungfrau, de plus de 4.000 mètres d'altitude, inabordable dans des conditions de visibilite aussi défavorables, d'autant plus qu'il faudrait au préalable tranchir une épaisseur de nuages humides evaluée à plus de 2.000 mètres.

Il est huit heures quinze, leur provision de lest est loin d'être epuisée ; à regret, ils prennent la détermination de ne pas courir l'aventure ; il faut atterrir. Ils cherchent le sol, par trois fois, ils franchissent des contreforts boisés et neigeux, puis enfin découvrent la vallée. Quelques coups de soupape, et c'est le bon atterrissage classique, à Schnottwill, ou un accueil extrêmement chaleureux leur est réservé par les habitants et spécialement par le chef de la gendarmerie du canton de Soleure, qui eut l'extrême amabilité de conduire dans son automobile personnelle les aéronautes jusqu'à Bâle.

M. J.-M. Crombez fait le plus grand éloge de M. Benatru, qui effectuait à ses côtés son épreuve de nuit pour l'obtention de son brevet de pilote ; son sang-froid a contribué à l'heureuse issue de la manœuvre finale, très délicate, où le danger, dit-il, sans être très grand pour nous, l'était beaucoup plus pour notre bon ballon, qui risquait fort d'être empalé par les sapins qui pointaient dans la brume leurs cimes aiguës.

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU SAMEDI 31 OCTOBRE

Confirmation d'un jugement de Lille

MM. Théodore Sengès, Henri Louchart et Georges Depert, administrateurs de « Nord-Tissus », confection à **Lille**, avaient été poursuivis pour dénonciation calomnieuse et acquittés par le Tribunal de cette ville.

Après plaidoiries de Mes Thellier et Drillon, la décision des juges de première instance a été confirmée par la Cour.

La fraude... à Tourcoing

Fraudeur chevronné, Georges Debysser, serrurier à **Tourcoing**, a déjà été condamné 13 fois pour contrebande.

Une fois de plus les douaniers le rencontrerent sur la voie ferrée, vers Mouscron, avec une charge de tabac. **Le jugement du Tribunal de Lille condamnant Debysser à 4 mois de prison et 4.562 fr. d'amende est confirmé par la Cour. La prison préventive ne sera pas imputée sur la durée de la peine.**

... à Wattrelos

Condamné à **Lille** à 2 mois de prison, le fraudeur Julien Gautier, tisserand à **Roubaix**, voit les juges de la Cour confirmer sa peine.

Vélo volé à Boulogne

Un jeune homme Georges Bailly, fut condamné à 4 mois de prison pour vol de vélo à **Boulogne**.

La Cour confirme le jugement.

Al Capone junior à Lille

Charles Butez possédait une plaque d'identité sur laquelle il révélait sa qualité : « Gangster ».

Cet émule d'Al Capone réussit en tout et pour tout à s'emparer de bijoux.

Le Tribunal de **Lille** lui infligea deux ans de prison et en outre une peine accessoire de 10 ans d'interdiction de séjour.

Le jugement est confirmé par la Cour, après une sévère intervention de l'Avocat général.

Cour d'Assises du Nord

Mœurs à Denain

Jean Krentz, de **Denain**, est poursuivi pour avoir abusé de sa fillette. Après réquisitoire de M. l'avocat-général Dorly et plaidoirie de Me Millot, Krentz a été condamné à trois de prison et à la déchéance paternelle.

UN CHANTEUR BIEN CONNU A LILLE, M. FERNAND BAER, DE L'OPÉRA, EST DÉCÉDÉ

Les véritables amis du théâtre lyrique, à Lille, apprendront avec peine le décès de M. Fernand BAER, de l'Opéra de Paris.

Né à Lille, M. Fernand Baer fut d'abord au Conservatoire de notre ville, puis au Conservatoire de Paris, où il remporta ses premiers prix de chant et d'opéra.

Vers 1903, il entra à l'Opéra de Paris, sous la direction de M. Gailhard. Pourvu d'une superbe voix de basse chantante, douce et veloutée, il y chanta successivement de nombreux rôles du répertoire classique, et fut notamment un Méphistophélès, de « Faust » ; un Frère Laurent, de « Roméo et Juliette » ; un Sparafucile, de « Rigoletto » ; un Gessler, de « Guillaume Tell », fort apprécié. Jusque la guerre, M. Fernand Baer fit partie de la troupe fixe de l'Opéra de Paris.

A Lille, il vint donner ne notre Opéra Municipal de nombreuses représentations. Nos amateurs de théâtre purent particulièrement l'apprécier en ses incarnations du Méphistophélès, de « Faust » ; dans la magistrale création qu'il fit à Lille en 1912, du « Don Quichotte », de Massenet, et, après guerre, en 1924 en notre Nouveau Théâtre, dans celle du rôle de Ismaël-Tacha, du « Stamboul » de Trémisot, où il fit encore grande impression.

Depuis lors, M. Fernand Baer avait paru au cinéma sonore, en divers films. Il était, en plus d'un artiste consciencieux et de grande valeur, un brave homme franc et loyal, qui avait su grouper autour de lui de nombreuses amitiés.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à Paris, au Cimetière Montparnasse.

L'Action des Créanciers de la Banque Petyt devant le Tribunal de Commerce de Dunkerque

L'affaire a été mise en délibéré

Au début de la cinquième audience de ce procès, le président, M. Dekeirel, évoque la figure de M. Paul Dubuisson, colonel d'artillerie en retraite, et frère de Me Dubuisson père, qui vient de mourir. Il exprime à Me Dubuisson les sentiments attristes de tous.

Me Boyer-Chamard, du barreau de Paris, se présente pour MM. Breuvard et Flipo.

L'avocat s'emploie à faire ressortir que ses clients ne seraient pas entrés dans l'affaire s'ils avaient su que la situation était mauvaise. A l'époque de la transformation de la banque Petyt en société anonyme, ils ne faisaient pas partie de la direction.

Me Boyer-Chamard donne des précisions et déclare que MM. Breuvard et Flipo doivent être mis hors de cause.

Me Poignard prend pour la seconde fois la parole. Prêtant sa collaboration à Me Dubuisson, il parle au nom des administrateurs du deuxième groupe, qui, dit-il, avaient accepté la fonction par pur devoir.

Il évoque la vieille maison Petyt qui, pendant tant d'années, rendit de si grands services au commerce local.

Me Dubuisson, à son tour, expose la thèse des administrateurs du second groupe, puis Me Gamblin lui succède pour Paul Petyt.

Le tribunal avait à répondre aux points suivants :

1° Y a-t-il responsabilité de la part des administrateurs ?

2° Cette responsabilité pèse-t-elle sur les seconds administrateurs élus en 1922 et ayant été en fonctions jusqu'en 1926 ?

3° Cette responsabilité a-t-elle été encourue par le premier conseil d'administration qui démissionna en 1922 ?

4° Chaque administrateur peut-il être condamné à réparer le préjudice partiellement, chacun étant retenu en cas d'insolvabilité d'un ou plusieurs des responsables ?

5° Cette solidarité doit-elle exister pour chacun des conseils séparés ou pour les deux conseils réunis responsables l'un de l'autre ?

L'affaire a été mise en délibéré.

CLACQUESIN

Le plus Sain des Apéritifs

9221

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17). — Dépôt de vente : 36, r. du Collège

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Caisse d'épargne : fermée.

Musees Weerts et des Beaux-Arts : ouverts de 10 à 13 heures.

Etablissement de bains : ouvert de 8 à 11 heures.

Exposition de T.S.F. : toute la journée, salle Henri Wattremez, rue de l'Hospice.

Pharmaciens de garde : MM. Blaise, 81, rue de Lille ; Delabarre, 63, Grande-Rue ; Lecru, 15, rue de Tourcoing.

Médecins de service : MM. Dubois, 43, rue de la Fosse-aux-Chênes, tél. 358.09 ; Samsoen, 40, avenue Linné, tél. 370.26.

DONT ACTE

Ce n'est nullement au cours d'une manifestation que le fils du Maire de Cloton a été blessé à la tête ; c'est en tombant dans un escalier privé de lumière, un soir qu'il était sorti sans son boîtier électrique Wonder. La pile inoxode Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

Une perquisition de la douane

Depuis quelques semaines, le service de la douane fait de nombreuses descentes en notre ville qui paraît être le centre de rassemblement d'un certain nombre de fraudeurs. L'autre soir, le capitaine Carlier, accompagné du lieutenant Fruit, des préposés Brunignon, Belperin, Droguet, Masdaghi, Ferlen, Ochedez et Le Roy, se trouvait en service de surveillance dans la rue de France. A un certain moment, ils constatèrent qu'un certain trafic se produisait dans cette artère et ils demandèrent l'intervention de M. Darleye, commissaire de police du 1er arrondissement. C'est ainsi que, vers 17 h. 45, un seau de toilette et une lessiveuse truqués étaient saisis à la porte de l'habitation des époux Duflot-Martinache, rue de France, cour Gissement, 18. Ces récipients, à double fonds, contenaient 16 kilos de tabac de provenance étrangère, représentant une valeur de 862 fr. 60.

Un procès-verbal a été rédigé à la charge des époux sus-nommés qui ont été laissés en liberté provisoire. Interrogés, ils déclarèrent ignorer qui avait déposé le seau et la bassine à la porte de leur demeure.

L'HIVER RIGOUREUX est envisagé avec calme par les fidèles acheteurs des USINES CORDA, rue Ampère (près cimetière). Aux prix de fabrique ils y trouvent couvertures et couvre-pieds de toutes qualités. Demandez les couvertures en solde. 3550

Le concours de vedettes des commerçants du Centre

faux, Rx : 50 fr., Julien Debruyne, 258, cants du Centre a procédé au dépouillement du Concours des Vedettes organisé du 10 au 20 octobre, à l'occasion de son Exposition d'Automne. La petite Shirley Temple a obtenu 4.252 voix ; Tino Rossi 1.060 ; André Bauge, 28 ; Pierre-Richard Wilm 25 ; Annabella 19 ; autres vedettes 169. N'ont été retenues comme réponses bonnes que celles indiquant les 14 vitrines où se trouvait la vedette ; un quinzième magasin ayant eu la photo par erreur, il n'en a pas été tenu compte pour le classement.

Voici les bénéficiaires des prix qui seront remis dès demain par M. Hennebois 1, rue du Grand Chemin :

500 fr., A. Vilquin, 67 bis, rue Pellart, Roubaix ; 200 fr., F. Martin, 17, rue H. Carette, Roubaix ; 100 fr., Vandewiele, 8, rue Saint-Honoré, Rx ; 100 fr. René Loucheur, 47, rue Belle, Rx ; 50 fr. Ch. Lefebvre, rue Blanchemaille, imp. Deçant, 48, rue Montgolfier, déposa son avenue Linne, Rx ; 50 fr., Hilda Henri, 64, rue Cuvier Rx ; 30 fr., M. et Mme Salembier-Vantrois, 84, rue de Mouvaux, Rx ; 30 fr., Blanche Dutat, 82, rue du Fontenoy, Rx et Jeannine Lebossart, 5, parvis Saint-Jean Baptiste, Rx ; 30 fr., Lucienne Pollet, 49, rue des Champs, Rx ; 20 fr., Madeleine Fourdraine, Hôtel de la Bourse, Grand'Place, Rx ; 20 fr., Louise Devis, rue Philippeville, cour Romens, 2, Rx ; 20 fr., Maurice Bourgeois, 17 bis, rue du Général Sarrail, Rx ; 20 fr. Jean Boidin, 54, rue Soult, Rx.

Avec 1 litre d'eau...

et 1 boîte de Genalo, vous avez la santé et le bonheur dans votre maison.

Genalo, extrait de longue vie, la boîte pour un litre, frs : 6.50. Dépôt : Gde Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille, et toutes Pharmacies.

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Pendant la semaine du 25 au 31 octobre, 8.157 personnes ont été secourues pour une somme globale de 346.745 fr. 50. A cette somme viennent s'ajouter les subventions exceptionnelles allouées par la Ville aux caisses syndicales de chômage qui, pour la semaine du 18 au 24 octobre se sont élevées à 9.461 fr. 56.

LA PISCICULTURE DU GRIMONPONT DONNE D'EXCELLENTS RÉSULTATS

Nos lecteurs, amis de la pêche, ont été mis régulièrement au courant des travaux entrepris à l'usine d'épuration du Grimonpont, afin d'y créer une pisciculture modèle. Nous avons dit que plusieurs bassins avaient été aménagés en frayères et que des carpes et gardons, provenant des établissements de Wagnonville avaient été déversés.

Il s'agissait d'une épreuve de laquelle dépendait l'avenir du centre piscicole. La preuve vient d'être faite que toutes les espérances sont permises et qu'il faut voir là une source importante de bénéfices qui sera très appréciée au sein du Syndicat des pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing. Cette constatation est tout à l'honneur du père de la pisciculture, M. Ernest Renard, aidé par quelques collègues, notamment MM. Eugène Deman et Jules Anrys.

C'est jeudi matin que les premières opérations officielles se déroulèrent au Grimonpont. Sous la conduite et sur les conseils éclairés de M. Bernard un groupe de pêcheurs arriva dans la vaste enceinte afin de faire une sélection parmi les plus beaux sujets peuplant les bassins. Ce travail dura toute la journée et, après avoir méticuleusement trié les poissons dans la proportion de quatre mâles pour une femelle, les pêcheurs récupérèrent toute la gent aquatique et la placèrent en réserve dans un bassin ne contenant que très peu d'eau.

Cette récupération est importante puisqu'elle accuse un poids de trois cents kilogs de poissons. Ce résultat est excellent si l'on se souvient que les carpes et gardons d'un poids total de cent kilogs furent amenés il y a environ cinq mois. Il est donc prouvé que les eaux sont pures et profitables et qu'il sera permis, l'année prochaine, de prendre des dispositions définitives pour permettre la reproduction des divers sujets sélectionnés. Les bassins se prêtèrent d'ailleurs très bien à ce genre d'opération, les corbeilles qui y furent installées étant amplement garnies de plantes de différentes espèces et convenant parfaitement au frai ainsi qu'à la nourriture des alevins.

Dans quelques années, le Syndicat n'aura plus à se rendre dans des contrées éloignées de la Somme ou de Belgique pour proceder à l'achat, à prix d'or de poissons en vue du repeuplement de notre canal, la quantité nécessaire pourra être puisée sur place et transportée dans les biefs où se font, habituellement les déversements.

Cette fois encore, M. Renard et ses aides auront réalisé un tour de force en un temps minimum, et, de ce fait, ils ont droit à la reconnaissance de toute la famille des pêcheurs de Roubaix-Tourcoing.

Un important déversement de poissons dans le canal

Comme nous l'avions annoncé, un important deversement de carpes et tanches, provenant des bassins du Grimonpont, a eu lieu hier, à 16 h., dans ce qui est appelé couramment le Petit-Bief, situe a cheval sur le pont du Galon-d'Eau, c'est-à-dire le pont de la Grande-Rue.

Malgre la pluie, quelques centaines de pêcheurs à la ligne se trouvaient sur la rive. Parmi les personnalites presentes, nous avons remarque que la municipalité était representee par M. Kleber Sory, adjoint au maire, grand défenseur de la cause des pêcheurs à la ligne, accompagné de quelques conseillers municipaux. Il y avait également MM. Georges Bourgeois, président du Syndicat des pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing ; Bettebière, secretaire du groupement ; Louis Buffin, vice-président ; Antoine Goethaels, administrateur, bien connu parmi la famille des fervents de la gaule, ainsi que de nombreux délégués des sociétés locales.

Quelque trois cents kilos de carpes et tanches ont été domicile dans les eaux du canal.

Rappelons, pour terminer, que, pour éviter les abus qui se sont produits après chaque repeuplement, la commission a obtenu de la préfecture l'interdiction absolue de la pêche dans ce petit bief. Par conséquent, il est rigoureusement interdit de pêcher entre l'écluse du Galon-d'Eau et le pont Nyckess, jusqu'au 31 janvier.

TOMBÉ D'UNE ÉCHELLE

En posant des décors au portail de l'église Ste-Elisabeth hier, à 8 h., M. Louis Craps, 32 ans, employé aux pompes funèbres générales, perdit pied et tomba de son échelle d'une hauteur de trois mètres. Ses camarades de travail lui prodiguèrent les premiers soins et M. le docteur Dispa, qui examina le blessé, diagnostiqua une fracture du poignet droit. L'état de la victime ne paraît pas grave.

LA GRÈVE DES CHARBONNIERS

Le conflit suit son cours, et le ravitaillement des usines continue à se faire au ralenti. Sous la surveillance des gardes mobiles, des convois assurent le réapprovisionnement des usines sans, toutefois, parvenir à donner entière satisfaction à tous. La journée d'hier n'a été marquée par aucun incident. Pourtant, plus de cinquante camions font le trafic de certains depôts aux établissements industriels, et c'est ainsi qu'hier plus de trois cents tonnes de combustibles ont été transportées.

QUATRE NOUVELLES USINES ONT CESSÉ LE TRAVAIL

Malgré l'effort produit pour assurer l'approvisionnement des usines, le combustible fait défaut en plusieurs endroits et, hier matin, on annonçait la fermeture des etablissements Lemaire et Dillies, tissage, teintures et apprêts, rue de la Mackellerie, occupant 400 ouvriers, et brûlant journellement 40 tonnes de charbon ; des établissements Winants et Cie, 13, rue Condorcet, fabricants de sacs et bâches en jute, 5 ouvriers licenciés, les autres étant occupés aux travaux d'entretien des métiers ; de la teinturerie Jacob et fils, 88, rue Victor-Hugo, 150 ouvriers ; la teinturerie Dubar, rue du Fresnoy, 12 ouvriers.

LE RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Le Consortium de l'industrie textile nous prie d'insérer l'appel suivant :

« M. Ley, administrateur délégué du Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing prie instamment tous les industriels de passer dans leurs bureaux, le dimanche 1er novembre au matin, pour y retirer leur courrier. Ils y trouveront des instructions au sujet des renseignements à donner dans la journée même.

» Cette communication s'adresse à tous les patrons, qu'ils fassent partie ou non du Consortium de l'industrie textile. M. Ley et son personnel se tiendront à leur disposition toute la journée, 2, place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix ».

UN COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES TRANSPORTS

La Chambre syndicale des transports de Roubaix et environs (Fédération ports et docks), transports et manutention, siège social, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, Roubaix, informe ses adhérents que, contrairement à ce qui a été annoncé vendredi 30 octobre, aucun réunion générale n'est prévue pour ce dimanche 1er novembre, à son siège.

Madame GERMAINE DE ROUEN

recevra au Buffet Gare de Lille du 26 au 30 Novembre inclus.

33.473

La remise de la Légion d'Honneur au Lieutenant Lessens

Samedi soir, à 17 h., au Club de l'Industrie, le lieutenant-colonel Lecot a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur au lieutenant de réserve Maurice Lessens. Devant de nombreux membres du centre militaire et de l'école des sous-officiers d'artillerie, M. Lecot a rappelé la carrière du nouveau promu. M. le lieutenant-colonel Rolyn, le capitaine Desreumaux s'associèrent ensuite aux félicitations. Et les vins d'honneur furent servis.

CONCESSIONS PÉRIMÉES

Le maire informe le public que les carrés 25 et 27, du terrain commun du cimetière, seront repris prochainement. En conséquence, les personnes propriétaires de monuments funéraires erigés dans ces carrés sont priées de les faire enlever (les mardi et vendredi), dans le délai réglementaire (trois mois), en s'adressant, munies d'une pièce d'identité, à M. le conservateur du cimetière chargé du contrôle de ces opérations.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Voici les cours pratiqués durant la semaine du 26 au 31 octobre, suivant les qualités : bœuf : 8.50, 7.25 ; génisse, 9.50 ; vache, 6 fr.; taureau, 7.50, 6.50 ; veau, 11.50, 9.50, 8.25 ; mouton, 13.50, 11 fr.; porc, 11.50.

L'EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

La Société Canine de Roubaix-Tourcoing informe ses sociétaires qu'ils peuvent obtenir tous renseignements nécessaires sur cette exposition chez M. Buyssens, président, 377, rue de Lannoy, à Roubaix.

La date de cette exposition étant fixée au dimanche 15 novembre, les membres de la S.C.R.T. y exposant doivent remettre leur feuille d'engagement à M. Buyssens, jusqu'au 5 novembre.

LE CONCERT DE GALA DE L'AMICALE JULES-GUESDE

Le prochain concert d'hiver de l'Amicale Jules-Guesde aura lieu le dimanche 29 novembre, à 15 heures, dans la magnifique salle des fêtes du groupe scolaire, rue Jean-Macé.

Voulant remercier les membres amicalistes et honoraires de le